



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 décembre 2024 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation de procès-verbal
 - D.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025
 - H.2 Consultations juridiques / Mandat à Morency Société d'avocats
 - H.3 CTRB-TV / Offre de publicité – Année 2025
 - H.4 Fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes
 - H.5 Vacances 2024 – Personnel cadre
 - H.6 Contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella
 - H.7 Ministère des Transports du Québec / Permis de voirie 2025
 - H.8 Règlement 981 concernant les animaux / Licences et nombre d'animaux permis
 - H.9 Port de plaisance / Bail commercial
 - H.10 Centre régional de services aux bibliothèques publiques / Nomination de représentants 2025
 - H.11 Gestion déléguée de l'organisation du camp de jour – saison 2025 / Protocole d'entente avec la firme L'Air en Fête
 - H.12 Politique de location de salles municipales / Modification de l'annexe 1
 - H.13 Journée internationale des bénévoles 2024
 - H.14 Journée de la persévérance scolaire 2025
 - H.15 Musée Gilles-Villeneuve / Soutien financier – Année 2025
 - H.16 Filles D'Isabelle – Cercle Ste-Geneviève / Soutien financier
 - H.17 Mauvaises créances / Annulation de facturations
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 Avis de motion et projet de règlement : Règlement 982 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Ville de Berthierville
 - K.2 Avis de motion et projet de règlement 805-34 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2025
- L) Adoption de règlements :
 - L.1 Règlement numéro 981 relatif aux animaux
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

2024-12-302



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point M.1 « Immeuble situé sur les lots 3 451 196, 3 451 197, 3 452 742, 4 243 203 et 6 404 552 avenue Gabriel-Brissette / Droit de préemption ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

2024-12-303

D.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 novembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-304

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée et déposée en date du 29 novembre 2024 par le service de trésorerie, totalisant la somme de 915 724,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-305

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 29 novembre 2024 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 209 951,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-12-306

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

2024-12-307

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 29 novembre 2024 déposé par le service de trésorerie.

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

Que les séances débuteront à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Berthierville située au 588, rue De Montcalm;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 11 août
- 8 septembre
- 1^{er} octobre
- 17 novembre
- 1^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.2 CONSULTATIONS JURIDIQUES / MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Berthierville d'avoir accès à un conseiller juridique pour les affaires courantes afin de prévenir des litiges éventuels;

CONSIDÉRANT l'offre pour un service forfaitaire de consultations juridiques datée du 28 novembre 2024 et déposée par Me Martin Bouffard de Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'accorder à Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. le contrat de service forfaitaire de consultations juridiques pour les affaires courantes de la Ville de Berthierville, valide jusqu'au 31 décembre 2025, pour un montant forfaitaire de 1 500 \$ plus les taxes applicables et déboursés, et ce, tel que détaillé à leur offre de services datée du 28 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-308

H.3 CTRB TV / OFFRE DE PUBLICITÉ – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire informer ses citoyens au moyen de divers médias d'information;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 11 novembre 2024 déposée par la Corporation de télédiffusion régionale de Berthier Inc. (CTRB) pour la captation des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à CTRB le mandat de captation des séances du conseil pour l'année 2025 au coût de 150 \$ plus les taxes applicables par séance, comme détaillé à l'offre de service datée du 11 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-309

H.4 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le peu d'affluence aux bureaux administratifs de l'hôtel de ville durant la période des fêtes, soit entre le 23 décembre et le 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT que le service de garde des travaux publics peut être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT que, pour couvrir le temps non travaillé autre que les congés payés, les employés concernés utilisent des jours de vacances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville à compter du 23 décembre 2024, et ce, jusqu'au vendredi 3 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-310

H.5 VACANCES 2024 – PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT que les contrats de travail du personnel cadre prévoient la possibilité d'un transfert du solde des heures de vacances après approbation par le conseil municipal ainsi que toute autre entente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert de 35 heures de vacances de l'année 2024 de la direction générale à l'année 2025.

D'autoriser le paiement du solde des heures de vacances au nombre de 85.5 heures au taux horaire en vigueur à la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-311

H.6 CONTRAT RELATIF AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX ANALYSES DES EAUX, NEIGES USÉES ET LEGIONELLA

CONSIDÉRANT que le contrat conclu avec la compagnie Nordikeau Inc. relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par la compagnie Nordikeau pour la période débutant le 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau inc. le contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce, aux prix unitaires décrits à leurs offres de services datées du 30 octobre 2024, à savoir :

- Offre numéro OS-02483 : Prélèvements et analyses de l'eau potable;
- Offre numéro OS-02485 : Prélèvements et analyses d'eau de la piscine et pataugeoire;
- Offre numéro OS-02486 : Prélèvements et analyses au site de neiges usées;
- Offre numéro OS-02487 : Prélèvements et analyses de l'eau de la tour de refroidissement à l'aréna (legionella).

De mandater la firme Nordikeau Inc. pour effectuer les prélèvements et les analyses relatifs au suivi réglementaire du cuivre et du plomb de l'eau potable, et ce, aux prix unitaires détaillés à leur offre de services numéro OS-02488 datée du 30 octobre 2024.

D'octroyer à la compagnie Nordikeau Inc. le contrat relatif aux prélèvements des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce, aux prix unitaires décrits à l'offre de services numéro OS-02484 datée du 30 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-312

H.7 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / PERMIS DE VOIRIE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2025.

D'autoriser le directeur des services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses du permis de voirie et à demander lorsque nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-313

H.8 RÈGLEMENT 981 CONCERNANT LES ANIMAUX / LICENCES ET NOMBRE D'ANIMAUX PERMIS

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 981 concernant les animaux, la Ville doit établir par résolution les prix établis pour les licences de chiens et de chats ainsi que le nombre d'animaux permis par logement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'établir la validité des licences annuelles du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile.

De fixer la limite permise pour la garde dans un logement ou sur le terrain où est situé ce logement à trois (3) chiens et trois (3) chats.

D'établir les prix des licences annuelles comme suit :

CHIEN	CHAT		REPLACEMENT DE MÉDAILLE	CHENIL
	Stérilisé	Non stérilisé		
30 \$	15 \$	25 \$	10 \$	400 \$ + 30 \$ par chien non destiné à la revente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-314

H.9 PORT DE PLAISANCE / BAIL COMMERCIAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire favoriser l'opération d'un port de plaisance sur son territoire et le développement touristique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-144 mandatant Me Madly Laporte pour la préparation d'un bail à intervenir avec Marina Bo-Bi-No Berthier inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu le 18 juin 1991 un bail portant le numéro 9192-103 avec le gouvernement du Québec au sujet d'un « lot de grève en eau profonde faisant partie du lit du fleuve Saint-Laurent situé en face d'une partie du lot 37 du cadastre officiel de la Ville de Berthierville, comté de Berthier », lequel se renouvelle automatiquement annuellement au 1^{er} juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu le 22 mai 2009 un bail portant le numéro 2009-006 avec le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs au sujet d'une « partie du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit du Fleuve Saint-Laurent » et se décrivant en trois (3) aires de location pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} mai 2009;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 3 452 351 et 3 452 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier ainsi que du bâtiment situé au 541, rue De Frontenac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le bail commercial à intervenir avec Marina Bo-Bi-No Berthier inc. relatif au port de plaisance aux conditions stipulées au bail préparé par Me Madly Laporte et ayant pour objet ce qui suit :

- sous-location du bail 9192-103 selon les mêmes modalités que le bail afin de permettre à la compagnie d'y entreposer ses quais et autres accessoires connexes;
- sous-location du bail 2009-006 selon les mêmes modalités que le bail au sujet d'une « partie du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit du Fleuve Saint-Laurent » et se décrivant en trois (3) aires de location;
- location des lots 3 452 351 et 3 452 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier incluant le bâtiment situé au 541, rue De Frontenac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-315

H.10 CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES / NOMINATION DE REPRÉSENTANTS 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, pour l'année 2025, deux représentants officiels qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Amélie Lebrun comme représentante et Sylvie Francis comme responsable de la bibliothèque pour représenter la Ville de Berthierville au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.11 GESTION DÉLÉGUÉE DE L'ORGANISATION DU CAMP DE JOUR – SAISON 2025 / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FIRME L'AIR EN FÊTE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-12-316

H.12 POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES / MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

CONSIDÉRANT la Politique de location de salles municipales adoptée le 24 octobre 2022 par la résolution numéro 2022-10-292;

CONSIDÉRANT que l'annexe 1 énumère la liste des organismes à but non lucratif reconnus aux fins de l'application de ladite politique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De modifier l'annexe 1 de la Politique de location de salles municipales par l'ajout de « La ligue de hockey Les Vétérans de Berthierville inc. » à la liste des organismes à but non lucratif reconnus aux fins de l'application de ladite politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-317

H.13 JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES 2024

CONSIDÉRANT que plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT que l'implication de ces bénévoles a un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville reconnaisse le 5 décembre 2024 comme étant la Journée internationale des bénévoles.

Que la Ville de Berthierville profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-12-318

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.14 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025

CONSIDÉRANT que le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Ville de Berthierville.

De participer à la 21^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) du 10 au 14 février 2025 afin que la Ville de Berthierville soit reconnue comme un « plus » pour la réussite de ses citoyens en formation en réalisant les activités de sensibilisation suivantes:

- Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2025 par le biais de nos outils de communication et de notre bibliothèque;
- De nommer le directeur des loisirs, Étienne Gravel, à titre de délégué afin de faciliter les communications entre le CREVALE et la Ville de Berthierville;
- De relever le défi du jeudi PerséVERT le 13 février 2025 démontrant l'engagement de la Ville de Berthierville à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-319

H.15 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / SOUTIEN FINANCIER – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier déposée le 8 novembre 2024 par le Comité Berthier-Villeneuve Inc. pour leur saison d'activités 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 4 000 \$ au Comité Berthier-Villeneuve Inc. à titre de soutien financier pour les activités du musée Gilles-Villeneuve de la saison 2025, et ce, conditionnellement au dépôt des états financiers de l'exercice 2023 de l'organisme ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-320

H.16 FILLES D'ISABELLE – CERCLE STE-GENEVIÈVE / SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 20 novembre 2024 provenant des Filles d'Isabelle - Cercle Ste-Geneviève # 699, organisme à but non lucratif, quant à la tenue du brunch annuel qui se tiendra le dimanche 2 février 2025 à l'école secondaire Pierre-de-Lestage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 300 \$ aux Filles d'Isabelle / Cercle Ste-Geneviève # 699 pour la tenue du brunch annuel du 2 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-12-321

H.17 MAUVAISES CRÉANCES / ANNULATION DE FACTURATIONS

CONSIDÉRANT l'âge de certains comptes relatifs aux facturations diverses de la Ville de Berthierville et pour lesquels les efforts de recouvrement n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT que des procédures judiciaires ne seraient pas justifiées;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2023, un montant de 8 847,78 \$ incluant les intérêts a déjà été provisionné pour certains comptes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De radier, en date du 2 décembre 2024, les comptes irrécupérables énumérés ci-dessous incluant les intérêts générés par le solde dû au montant de 12 213,18 \$:

Client	Numéro de facture	Date de la facture	Montant avant intérêt
D0513	220057	2022-03-04	140,43 \$
	230012	2022-12-31	245,00 \$
	230058	2023-02-13	480,00 \$
	230097	2023-03-08	245,00 \$
D1017	240156	2024-05-13	359,30 \$
D1068	210376	2021-10-04	218,45 \$
D1170	230274	2023-08-11	15,63 \$
D1593	200348	2020-11-12	21,99 \$
D3000	220187	2022-05-12	100,00 \$
D7038	230411	2023-11-15	1 155,78 \$
	230446	2023-12-18	2 155,78 \$
	240054	2024-01-01	862,31 \$
	240005	2024-01-12	1 293,47 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

Client	Numéro de facture	Date de la facture	Montant avant intérêt
D7040	240050	2023-12-31	1 724,63 \$
	240051	2023-12-31	862,31 \$
	240053	2024-01-01	1 724,63 \$
D7410	230412	2023-11-15	80,00 \$
D7550	210184	2021-05-18	29,95 \$
D7555	230413	2023-11-15	150,64 \$
D7565	230414	2023-11-15	199,95 \$
D7567	240316	2024-09-25	50,30 \$
D7570	240319	2024-09-25	97,63 \$
			12 213,18 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 19 novembre 2024 de M. Pierre Lahaie, maire.
- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 30 novembre 2024 de M. Denis Darveau, conseiller du district #1.
- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 19 novembre 2024 de M. Jean-François Frenière, conseiller du district #2.
- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 19 novembre 2024 de M. Patrick Plante, conseiller du district #3.
- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 30 novembre 2024 de M. Sylvain Destrempe, conseiller du district #4.
- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 19 novembre 2024 de Mme Isabelle Fontaine, conseillère du district #5.
- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 19 novembre 2024 de Mme Amélie Lebrun, conseillère du district #6.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Courriel daté du 8 novembre 2024 au sujet de la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ).

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun rapport de service.

K) AVIS DE MOTION

2024-12-322

K.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 982 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE

La conseillère Amélie Lebrun dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement numéro 982 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Berthierville.

La conseillère Amélie Lebrun dépose le projet de règlement numéro 982.

2024-12-323

K.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 805-34 IMPOSANT LE TAUX DES DIVERSES TAXES POUR L'ANNÉE 2025

La conseillère Amélie Lebrun dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement numéro 805-34 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2025.



No de résolution
ou annotation

2024-12-324

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

La conseillère Amélie Lebrun dépose le projet de règlement numéro 805-34.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

L.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 981 RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU que le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que son règlement d'application prévoient de nouvelles normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et viennent établir les pouvoirs qu'une municipalité peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'harmoniser la réglementation municipale avec la Loi et son règlement d'application;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil tenue le 4 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé à cette même séance;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 981 relatif aux animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2024-12-325

M.1 IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS 3 451 196, 3 451 197, 3 452 742, 4 243 203 ET 6 404 552 AVENUE GABRIEL-BRISSETTE / DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs énoncés dans la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)), la Ville de Berthierville a adopté le règlement numéro 971 sur les droits de préemption déterminant le territoire assujéti ainsi que les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être acquis;

CONSIDÉRANT que l'exercice du droit de préemption permet à la Ville d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire et qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1);

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire exercer son droit de préemption en vertu du règlement 971 à l'égard de l'immeuble situé sur les lots 3 451 196, 3 451 197, 3 452 742, 4 243 203 et 6 404 552 avenue Gabriel-Brissette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

De déterminer l'immeuble situé sur les lots 3 451 196, 3 451 197, 3 452 742, 4 243 203 et 6 404 552 avenue Gabriel-Brissette à l'égard duquel un avis d'assujettissement à l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Berthierville doit être inscrit.

D'assujettir l'immeuble ci-haut décrit à l'exercice d'un droit de préemption aux fins municipales suivantes :

- Espace naturel, public et parc;
- Construction et aménagement d'infrastructures municipales et de voies publiques;
- Habitation;
- Réserve foncière.

D'autoriser la directrice générale et greffière à procéder à l'inscription du présent avis d'assujettissement au Registre foncier valide pour une période de 10 ans à compter de son inscription au Registre foncier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Pierre Lahaie, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De lever la séance à 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

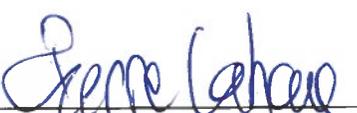


Pierre Lahaie
Maire



Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.



Pierre Lahaie
Maire